

En France, la crise sanitaire provoquée par la pandémie du COVID19 a mis en lumière les failles de notre système de santé que les politiques budgétaires et les réformes menées depuis plusieurs décennies ont causé, en dévoyant l'hôpital de sa mission de service public au profit d'une vision purement comptable. Repenser un système de santé capable d'offrir une qualité de soin à tous et qui nous permette d'affronter les prochaines crises sanitaires est devenu une urgence.

Cela nécessite néanmoins d'avoir une vision transpartisane et à long terme devant s'étendre bien au-delà d'un ou deux mandats présidentiels ou parlementaires, et consensuellement acceptée par la population française. Il convient aussi d'élaborer et de financer ce nouveau système à travers une politique de justice sociale pour que la solidarité collective offre à chacun les mêmes droits d'accès à la santé. Sans toutes ces conditions, nous serons condamnés à voir se répéter le schéma des réformes portées par les visions court-termistes des majorités qui se succéderont au pouvoir et qui feront perdre au projet son essence.

Heureusement pour y arriver, la France dispose désormais d'un outil démocratique qui répond à ces exigences et qui a déjà été expérimenté dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique (<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>). Il s'agit de la Convention Citoyenne. Véritable mini-France, elle est composée de citoyens tirés au sort par une méthode particulière permettant de constituer un échantillon représentatif de la population française (<https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/comment-sont-ils-selectionnes-2/>) qui, dans le cadre d'un mandat précis, auditionne, en toute transparence, les experts proposés par les organisateurs ou choisis par les membres, puis rédige des propositions de mesures à soumettre au gouvernement et aux parlementaires. Une fois entre leurs mains, elles suivent le circuit classique de tout projet de loi tant au niveau du pouvoir législatif, qu'exécutif.

Cet outil vient pallier au problème de la non représentativité de nos représentants politiques, élus à la faveur d'une méthode de scrutin uninominal majoritaire à deux tours dont on sait qu'elle souffre de nombreux biais, contrairement à d'autres comme le jugement majoritaire, tels que le vote utile, l'interférences entre deux candidats idéologiquement proches, l'impossibilité d'exprimer une opinion sur plusieurs candidats, ou l'impossibilité d'exprimer un vote d'adhésion ou de rejet. Pour une majorité présidentielle, avoir des propositions provenant d'un échantillon représentatif de la population française lui permet de supposer qu'elles seront acceptées par la grande majorité de la population française, au-delà des sensibilités politiques de chacun, sans craindre un mécontentement populaire. Il s'agit d'un outil adapté pour mener des politiques ambitieuses et transpartisanes. Enfin, une Convention Citoyenne composée de membres non élus mais tirés au sort diminue le risque que les propositions aient une visée davantage électoraliste, que pour l'intérêt général.

Pour répondre à l'urgence de réformer notre système de santé à travers une politique de justice sociale, **une Convention Citoyenne pour la Santé est nécessaire**. Bien sûr, il convient d'en définir au préalable son mandat, ses thèmes, son fonctionnement et sa durée en concertation avec les experts et acteurs de la santé en bénéficiant du retour d'expérience de la Convention Citoyenne sur le Climat, mais cet outil démocratique sera celui qui permettra de repenser un système de santé capable de résister aux aléas électoraux et aux alternances politiques.